

Échéancier Affectations / Mutations 2019-2020

Affichage des listes d'ancienneté (5-3.16 A)	Date limite : 18 avril 2019
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de congé sans traitement à temps plein ou partiel • Contrat de retraite progressive • Demande de congé sabbatique à traitement différé (formulaire « Demande de congé » disponible sur l'intranet de la CSMV)	Date limite : 29 avril 2019
Demande de changement de champ, de discipline ou d'ordre d'enseignement (champs 3101 et 3120) (5-3.17.07 a) (formulaire disponible sur l'intranet de la CSMV)	Date limite : 3 mai 2019
Transmission des demandes de changement de champ, de discipline ou d'ordre d'enseignement (champs 3101 et 3120) acceptées. (5-3.17.08)	14 mai 2019
Transmission de la liste des excédents d'effectifs commission scolaire (5-3.16 C)	15 mai 2019
Transmission de la liste prévisionnelle des besoins et des personnes versées au 1 ^{er} bassin d'affectation de la commission (5-3.17.09)	21 mai 2019
Demande de désistement (5-3.17.07 b) (formulaire disponible sur l'intranet de la CSMV)	Date limite : 24 mai 2019
Transmission de la liste finale des besoins et des personnes versées au 1 ^{er} bassin d'affectation de la Commission (5-3.17.10)	28 mai 2019
Séance d'affectation Éducation des adultes (11-2.06) (pour les enseignants inscrits sur la liste de rappel)	12 juin (heure et lieu à confirmer) (Centre administratif, 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil, 4 ^e étage, salon du personnel)
Rencontre d'information pour les excédents d'effectifs	Au besoin, date et heure à confirmer (Centre administratif, 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil, 4 ^e étage, salon du personnel)
1^{er} bassin d'affectation de la Commission au secondaire (excédents d'effectifs, surplus d'affectation, changements de champ, de discipline ou d'ordre d'enseignement, désistement) (5-3.17.10.2) Champs : 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114 et 3117	6 juin (heure à confirmer) (Centre administratif, 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil, salle Flore Laurentienne)
1^{er} bassin d'affectation de la Commission - adaptation scolaire et spécialistes au primaire (excédents d'effectifs, surplus d'affectation, changements de champ, de discipline ou d'ordre d'enseignement, désistement) (5-3.17.10.2) Champs : 3101 (primaire et secondaire), 3104, 3105, 3106 et 3107	6 juin (heure à confirmer) (Centre administratif, 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil, salle Flore Laurentienne)
1^{er} bassin d'affectation de la Commission au primaire (excédents d'effectifs, surplus d'affectation, changements de champ, de discipline ou d'ordre d'enseignement, désistement) (5-3.17.10.2) Champs : 3102 et 3103	6 juin (heure à confirmer) (Centre administratif, 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil, salle Flore Laurentienne)
Demande de retour à l'école d'origine (5-3.17.07 c) (formulaire disponible sur l'intranet de la CSMV)	Date limite : 14 juin 2019
Demande de mutation volontaire (5-3.17.07 d) (formulaire disponible sur l'intranet de la CSMV)	Date limite : 14 juin 2019
2^e bassin d'affectation de la Commission (5-3.17.13) Mutations volontaires Séance d'affectation publique (juin) Séance d'affectation en ligne (août)	20 juin (heure à confirmer) (École secondaire André-Laurendeau, 7450, Boulevard Cousineau, Saint-Hubert, Local B-135/Le Central) 7 août 16h00 au 8 août 16h00
Séance d'affectation pour les enseignants sur les listes de priorité A et B (tous les champs) (5-1.14.11 a)	14 au 16 août (École secondaire Jacques-Rousseau, 444, boul. de Gentilly Est, Longueuil)
1^{er} et 2^e bassin d'affectation de la Commission du champ 3120 enseignants réguliers seulement (5-3.17.10.5)	19 août p.m. (heure et lieu à confirmer) (Centre administratif, 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil, salle à confirmer)
Séance d'affectation Éducation des adultes spécialité français langue seconde	19 août a.m. (heure et lieu à confirmer) Centre Camille-Laurin, 274, rue Hubert, arrondissement de Greenfield Park

**COMMISSION
SCOLAIRE
MARIE-VICTORIN**

ÉCHELLE DE TRAITEMENT

**CETTE ÉCHELLE DE TRAITEMENT TIENT COMPTE
DE L'AJUSTEMENT DE 2,5 % À PARTIR DU 2 AVRIL 2019**

Si vous constatez une erreur dans votre rémunération, veuillez en aviser le service de la paye de la Commission scolaire.
En cas de litige, contactez une personne ressource au Syndicat.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT EN VIGUEUR À PARTIR DU 2 AVRIL 2019

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de : - 2 échelons, dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans; - 4 échelons, dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans; - 6 échelons, dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans; - 8 échelons dans le cas de celle ou de celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus avec doctorat de 3 ^e cycle.	ÉCHELONS	ÉCHELLE
	1	42 431 \$
	2	44 235 \$
	3	46 115 \$
	4	48 074 \$
	5	50 118 \$
	6	52 248 \$
	7	54 468 \$
	8	56 783 \$
	9	59 196 \$
	10	61 712 \$
	11	64 335 \$
	12	67 069 \$
	13	69 920 \$
	14	72 891 \$
	15	75 989 \$
	16	79 218 \$
17	82 585 \$	

PERSONNEL À TAUX HORAIRE
Taux horaire: 55.38 \$

SUPPLÉANTE ET SUPPLÉANT OCCASIONNEL DURÉE DE REMPLACEMENT DANS UNE JOURNÉE			
60 minutes ou moins	Entre 61 minutes et 150 minutes	Entre 151 minutes et 210 minutes	Plus de 210 minutes
42,43 \$	106,08 \$	148,51 \$	212,15 \$

Au secondaire, lorsque les périodes ont plus de 60 minutes, la formule suivante s'applique : 42,43 \$ ÷ 50 x (nombre de minutes de la période en cause).
Ex. : École où les cours durent 75 minutes : 42,43 \$ ÷ 50 x 75 = 63,65 \$

NOMBRE DE PÉRIODES (75 MINUTES) DE REMPLACEMENT DANS UNE JOURNÉE		
1	2	3 et plus
63,65 \$	127,30 \$	212,15 \$

TAUX HORAIRE DU PERSONNEL À LA LEÇON				
Période de :	Moins de 17 ans	17 ans	18 ans	19 ans et +
45 à 60 minutes	55,38 \$	61,49 \$	66,55 \$	72,57 \$
75 minutes	92,30 \$	102,48 \$	110,92 \$	120,95 \$